

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1-1200-1
CONSULTATION ÉCRITE

Durant la période d'urgence sanitaire, le processus de consultation qui fait l'objet du présent avis remplace le processus usuel de consultation publique des personnes habiles à voter.

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement numéro P1-1200-1 intitulé :

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE DE LOTISSEMENT NUMÉRO 1200 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AU CORRIDOR ÉCOLOGIQUE

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux reconduit par le décret 2020-049 prévoit que la Ville peut remplacer la consultation publique par une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée au préalable par un avis public;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'adoption du projet de règlement ci-haut mentionné, à la séance ordinaire tenue le 22 septembre 2020 et par la résolution numéro 2020-09-210, le conseil remplacera l'assemblée publique de consultation prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par une consultation écrite de 15 jours, le tout tel que requis par le décret 2020-049 du 4 juillet 2020, reconduit par le décret 2020-074 du 2 octobre 2020

Avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

QUE toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos du règlement doit le faire par écrit dans les 15 jours de la date de la présente publication à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

- Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac- Service de l'urbanisme
3000, chemin d'Oka
Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0
- urbanisme@vmsml.ca

QUE ce projet s'applique au corridor écologique situé sur le territoire de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, et donc, aux zones dont il fait partie et qui sont identifiés plus précisément dans la présentation disponible sur notre site internet. Ce projet vise à apporter des précisions quant aux dispositions qui le régit dans notre règlementation concernant le lotissement.



QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la greffière, aux heures normales de bureau ainsi que sur le site internet.

QU'une présentation du projet est disponible à l'adresse suivante : <http://www.ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca/vie-municipale/avis-publics/> dans la section Service de l'urbanisme- Consultation publique.

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 5^e jour du mois d'octobre 2020.


M^{re} Marie-Josée Russo
Greffière